

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 10/276

L'An deux Mille Dix, le 6 décembre à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 29 novembre 2010

DATE D'AFFICHAGE

Le 29 novembre 2010

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHERON, M. CAU, M. COASSIN, M. DENIS, Mme DESCHANP, Mme DOUMECQ, Mme FAUQUET-MOLL, M. GUIARD, M. LABIA, M. LAPOUGE, Mme LEFEBVRE, Mme MAIRE, M. MERLE, M. PATRUX, M. PAVON, M. REVOLAT, Mme ROY, Mme SERRE, M. SERVIT conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : Mme DUMAS représentée par M. DENIS
M. PRUDENCIO représenté par M. MERLE

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES : M. CHABASSE, M. MEGLIO.

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 31

Mme DESCHANP a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : Attribution du Grand Prix de la ville de Royan et du Prix Spécial du Jury pour le « 21^{ème} Salon d'Automne » Année 2010

RAPPORTEUR : Mme WILLMANN

VOTE : UNANIMITÉ

La Ville de ROYAN a organisé le "21^{ème} Salon d'Automne", dans les locaux du Palais des Congrès, Galerie de la Seudre.

L'exposition, qui s'est tenue du vendredi 29 octobre 2010 au dimanche 21 novembre 2010, avait pour thème "Identité / Portrait".

Celle-ci s'adressait à tous les artistes sans restriction de résidence.

Le Jury qui s'est réuni les vendredi 22 et samedi 23 octobre 2010, a décerné :

- le Grand Prix de la Ville de Royan à Mademoiselle Géraldine BOURGEOIS, demeurant 118 route des Morins à Pessines, pour son œuvre.
Ce prix est doté d'un montant de six cents euros (600 €).
- le Prix Spécial du Jury à Madame Rosa SKOP, demeurant 21 rue de la Garenne à Saint Palais sur Mer, pour son œuvre.
Ce prix est doté d'un montant de deux cent cinquante euros (250 €).

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Oui l'exposé du Rapporteur,
- Après avoir délibéré,

DECIDE

- de verser la somme de six cents euros (600 €) à Mademoiselle Géraldine BOURGEOIS, qui a reçu le Grand Prix de la Ville de Royan lors du "21^{ème} Salon d'Automne", conformément au choix du jury qui s'est réuni les vendredi 22 et samedi 23 octobre 2010.
- de verser la somme de deux cent cinquante euros (250 €) à Madame Rosa SKOP, qui a reçu le Prix Spécial du Jury lors du "21^{ème} Salon d'Automne", conformément au choix du jury qui s'est réuni les vendredi 22 et samedi 23 octobre 2010.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 8 décembre 2010

Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint
Bernard GIRAUD